

Les membres du PTPGP parviennent à un accord à Tokyo; l'entente sera signée le 8 mars

Les négociateurs en chef des 11 pays du PTPGP (Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam) sont parvenus à une entente sur les quatre enjeux restants – qui les avaient empêchés de conclure une entente à Da Nang, au Vietnam, en novembre dernier – après une réunion de deux jours à Tokyo les 22 et 23 janvier.

Les quatre éléments restants « à finaliser avant la date de signature par consensus entre toutes les parties pour que les suspensions prennent effet » sont les suivants :

- Sociétés d'État, Annexe IV (à la demande de la Malaisie);
- Services et investissements, mesures non conformes, Annexe II (14 – charbon – paragraphe 3) à la demande du Brunei Darussalam;
- Règlement des différends (sanctions commerciales) – Article 28.20 (Vietnam);
- Exception culturelle (Canada).

Des sources au fait des pourparlers ont affirmé que l'envoyé japonais pour le PTP, le ministre de l'Économie, Toshimitsu Motegi, revenait la semaine dernière d'un voyage au Mexique avec de bonnes nouvelles concernant l'écart entre le Vietnam et le Mexique au sujet de la maind'œuvre. Elles ont indiqué que les différences ont été surmontées ou du moins qu'elles sont près d'être résolues.

Le ministre japonais du PTP s'est également rendu plus tôt en janvier au Vietnam pour discuter de cette question. Cela a permis aux négociateurs en chef présents à la réunion de Tokyo de se concentrer sur la demande de suspension du Canada – après que des observateurs aient affirmé que les demandes de suspension de la Malaisie et du Brunei Darussalam avaient été acceptées par le Japon et d'autres. L'objectif était de forcer le Canada à

commencer à s'engager sur ses enjeux, puisque l'Australie et le Japon veulent s'assurer d'éviter une autre absence surprise des dirigeants canadiens lors de la prochaine réunion ministérielle qui aura lieu en mars.

« Une réunion des ministres du Commerce est prévue en mars au Chili et l'objectif est de s'entendre sur le PTP », a déclaré le premier ministre australien, Malcom Turnbull, la semaine dernière au Japon, au milieu des rumeurs selon lesquelles l'Australie et le Japon soient prêts à aller de l'avant sans le Canada si ce dernier continue de s'opposer à un accord en mars.

Cependant, le groupe n'a pas eu à aller si loin, puisque le ministre Motegi a annoncé qu'un accord avait été conclu par les négociateurs en chef le 23 janvier et que les 11 pays « ont finalisé le texte du PTPGP. » Il a ajouté qu'une « cérémonie de signature aura lieu au Chili le 8 mars », même si la date doit être confirmée par chaque pays, « mais je ne crois pas qu'elle changera », a indiqué le ministre japonais du PTP aux médias.

« Il s'agit d'un accord historique pour l'avenir de notre pays et de la région de l'Asie-Pacifique », a poursuivi M. Motegi, dont il « aimerait expliquer » l'importance aux États-Unis, après son entrée en vigueur, dans le but de pousser les États-Unis à revenir au sein du groupe.

Comme prévu, le groupe a accepté les demandes de suspension du Brunei Darussalam et de la Malaisie, tout en permettant au Canada (exception culturelle) et au Vietnam (main-d'œuvre) d'échanger des lettres d'accompagnement séparées avec d'autres membres du PTP11 au moment de la cérémonie de signature du PTPGP au Chili.

Le contenu des lettres d'accompagnement ne sera probablement pas divulgué avant la conférence ministérielle au Chili, a déclaré le ministre japonais de l'Économie aux médias après la rencontre. « Nous sommes heureux de confirmer que, dans nos négociations avec le Japon, nous avons obtenu des résultats importants en ce qui concerne la culture, l'amélioration des dispositions relatives aux voitures, ainsi que la suspension de nombreuses dispositions touchant la propriété intellectuelle qui étaient source de préoccupation pour les intervenants canadiens », a souligné le ministre canadien du Commerce international, François-Philippe Champagne, après l'annonce de l'accord.

En matière de culture, le Canada a affirmé que cette réalisation « préserve la souplesse du Canada pour adopter et maintenir des programmes et des politiques qui appuient la promotion, la création, la distribution et le développement de l'expression ou du contenu artistique canadien, y compris dans l'environnement numérique. »

En plus de la suspension d'une série de dispositions du chapitre sur la propriété intellectuelle, le Canada a affirmé que l'accord garantit l'accès au marché japonais pour les exportations canadiennes d'automobile.

« Le Canada a conclu avec le Japon un accord sur les normes automobiles qui fera entrer en vigueur des engagements importants sur les normes et les règlements automobiles que le Japon avait pris auprès des États-Unis et du Canada dans le PTP initial, mais que le Canada a perdus lorsque les États-Unis se sont retirés du PTP, » a affirmé le bureau de M. Champagne dans une déclaration. « Le Canada a également fait ajouter une clause de nation la plus favorisée (NPF) sur les normes automobiles dans le cadre d'un accord parallèle avec le Japon pour profiter de la future libéralisation que le Japon pourrait effectuer dans ce secteur. Le PTPGP garantirait que le traitement des automobiles canadiennes ne serait pas désavantagé par rapport à celui accordé à d'autres pays. »

Les règles d'origine sur les automobiles étaient également une préoccupation souvent soulevée par les fonctionnaires canadiens. À cet égard, le Canada a affirmé « avoir signé des lettres d'accompagnement avec la Malaisie afin que les automobiles canadiennes bénéficient d'un traitement tarifaire préférentiel sans qu'il soit nécessaire de modifier les modes de production ou d'approvisionnement existants. »

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254









